L'objet de ce guide est de détailler les étapes de la téléinscription (voir paragraphe I). Il s'agit d'un complément aux instructions qui s'afficheront à l'écran lors de votre connexion et qui sont reprises dans les paragraphes II à VI.

L'inscription par internet s'effectue en une phase unique d'inscription et de validation.

Les inscriptions au Principalat (session 2013) seront enregistrées du mercredi 12 juin 2013, à partir de 12 heures au vendredi 26 juillet 2013 à 17 heures, (heure de Paris).

## I - Les consignes et les étapes de votre inscription par voie télématique

Des écrans informatifs vous guident tout au long de la saisie des données nécessaires à votre inscription.

- 1. Prenez connaissance attentivement des consignes données dans ce document, puis cochez la case afin de certifier de votre accord puis cliquez sur « Je poursuis ».
- 2. Veuillez renseigner soigneusement tous les champs du formulaire. Les champs annotés d'un astérisque (\*) doivent obligatoirement être remplis.
- 3. Vous indiquerez votre identité ainsi que les différents renseignements nécessaires à la constitution du dossier.

Il est fortement conseillé au candidat de <u>renseigner son adresse e-mail</u> pour recevoir une confirmation d'inscription.

- 4. Cliquez sur « Je poursuis ma demande d'inscription ».
- 5. Vérifiez les données de votre dossier de candidature.
- 6. S'affichent à l'écran vos numéros d'inscription et de certificat (<u>références à noter</u> et nécessaires pour accéder à votre espace personnel).
- 7. Cliquez sur « Je valide/je transmets mes pièces justificatives et j'imprime mon inscription ».
- 8. La date et l'heure de l'enregistrement de votre dossier s'affichent.
- 9. Déposez la(les) pièce(s) requise(s) : fiche « RAEP ».

Attention ! Vous devez impérativement déposer votre pièce jointe à ce stade de la procédure, aucune modification ne sera possible par la suite.

- 10. Cliquez sur « Visualiser/imprimer le dossier d'inscription »
- 11. Votre dossier apparaît à nouveau à l'écran.
- 12. Un écran informatif vous rappelle à nouveau vos références à noter et si vous avez renseigné votre adresse e-mail, une confirmation de votre inscription vous sera adressée
- 13. Cliquez sur « OK »
- 14. Cliquez sur « Enregistrer » votre dossier d'inscription
- 15. Cliquez sur « Ouvrir » pour « Imprimez et/ou enregistrez » votre dossier d'inscription
- 16. Votre dossier d'inscription s'affiche en format PDF
- 17. Cliquez sur « Déconnexion » en bas à gauche de l'écran

# Attention ! Une fois le dossier de candidature validé, celui-ci ne pourra plus être modifié mais seulement complété par la(les) pièce(s) jointe(s) manquante(s).

En cas d'impossibilité de téléinscription, vous pouvez vous inscrire par voie postale conformément aux instructions précisées dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration publié au Journal Officiel (NOR EFI K 1300030A) ainsi que dans la note d'information adressée aux candidats.

## II - L'élément dont vous devez disposer lors de votre inscription :

- La fiche « RAEP » à télécharger et à compléter.

Pour la télécharger :

- sur le site de la Caisse des dépôts : <u>http://www.caissedesdepots.fr/ressources-humaines/nous-rejoindre/concours-et-examens.html</u>
- ou sur Cdmédia : <u>http://cdcmedia.serv.cdc.fr/vous/votre-carriere/concours-et-examens/examens-professionnels-12479.html</u>

#### III - Recommandations :

Il vous est vivement recommandé :

- d'avoir lu la note d'information (ou l'arrêté d'ouverture) relatif à cet examen professionnel ;
- de ne pas attendre les derniers jours pour vous inscrire.

Avant de procéder à votre inscription, vous devez vérifier que vous remplissez les conditions requises pour vous présenter à cet examen professionnel à savoir :

Peuvent se présenter à l'examen professionnel les attachés :

- placés au 15 décembre 2012 dans l'une des positions statutaires suivantes : activité, détachement, mise à disposition ou congé parental ;
- qui, au plus tard le 31 décembre 2013, ont accompli au moins 3 ans de services effectifs dans un corps civil ou un cadre d'emplois de catégorie A ou de même niveau et comptent au moins un an d'ancienneté dans le 5ème échelon du grade d'attaché.

### IV - Avertissements concernant votre inscription :

Vous saisissez les éléments de votre inscription sous votre propre responsabilité.

Quel que soit le motif invoqué, aucune inscription ne sera possible après le vendredi 26 juillet 2013, 17 heures (heure de Paris).

Toute infraction au règlement, toute fraude au niveau des éléments fournis lors de votre inscription ou au cours de l'épreuve d'entretien avec le jury pourra entraîner des sanctions administratives et des poursuites pénales prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

#### **V** - Considérations techniques

Vérifiez que votre ordinateur autorise l'ouverture des fenêtres "pop up". A défaut, allez sur votre navigateur internet dans la rubrique : Outils, bloqueur de fenêtres "pop up", puis désactivez le blocage de ces dernières.

#### VI - Vérification de la recevabilité des candidatures

La réception du mail de confirmation d'inscription ne constitue pas une preuve de la recevabilité des candidatures au regard des conditions requises pour se présenter à cet examen.

Aussi :

- Votre convocation à l'épreuve ne préjuge pas de la recevabilité de votre demande d'inscription ;
- s'il apparaît lors du contrôle des pièces fournies que vous ne remplissez pas les conditions requises, que vous ayez été ou non de bonne foi, vous perdez le bénéfice de l'admission à cet examen.

Contact pour tout renseignement à cet examen : concours@caissedesdepots.fr